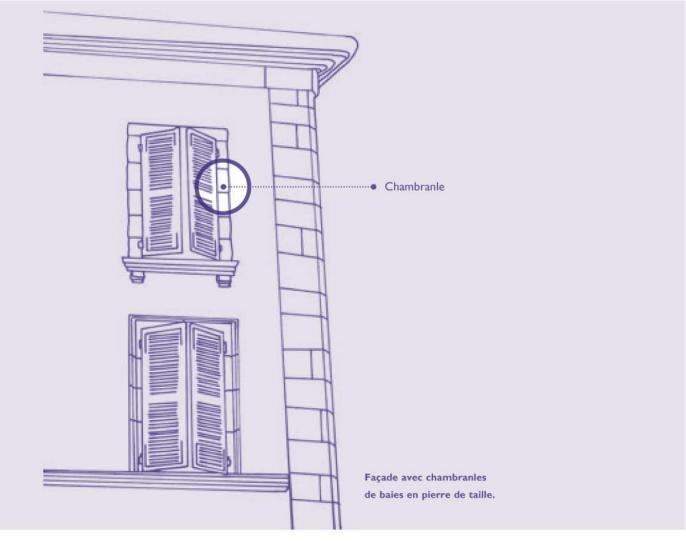


L'étude technique et stylistique d'un mur est indispensable pour définir le projet d'une façade. Un enduit répond à un style, protège un matériau sans le dégrader et harmonise un ensemble. Il doit avoir un grain, une couleur et une méthode d'application conformes à l'architecture de l'édifice.

Pierre ou enduit?

Depuis environ 25 ans, la mode de la pierre apparente a éliminé systématiquement les enduits. L'erreur est technique et historique. En effet, une maçonnerie qui n'a pas été prévue dès sa construction pour être mise à nue peut s'abîmer à cause des ruissellements ou des infiltrations. De plus, un mur conçu pour être en pierres apparentes présuppose un soin particulier à la mise en œuvre de celles-ci. Ainsi, les murs destinés à rester apparents sont les appareillages en pierre de taille réguliers et les pans de bois aux motifs élaborés. Une façade en pierres de taille peut être exceptionnellement enduite, si son état le demande. Les appareillages de moellons non équarris et non assisés (pierre de blocage), ou se mélangeant à d'autres matériaux, ou bien les pans de bois assemblés sans rigueur de dessin ne sont pas destinés à rester apparents, surtout en façade principale.

Des indices peuvent indiquer la présence originelle d'enduit. Par exemple, un encadrement de porte ou de baie en pierre de taille en saillie (quelques centimètres) par rapport au mur, formant une réserve, est prévu pour rester apparent et stopper l'enduit du reste du mur. Ce dispositif se retrouve souvent dans l'architecture classique des XVIIIe et XIXe siècles, soulignant ainsi les ouvertures de la façade, donc la composition architecturale. Si ces réserves n'existent pas, il peut quand même être demandé d'enduire la façade afin de valoriser un style architectural. Dans ce cas, l'encadrement des baies sera laissé apparent. Il est possible d'arrêter l'enduit afin de dessiner un encadrement aux ouvertures. L'enduit doit alors "mourir" sur les pierres en ne créant pas de surépaisseur sur celles-ci. Il doit également suivre la ligne formée par l'ouverture sans contourner l'extrémité des pierres.



On notera également que les parties intérieures habitées (pièces de vie, escalier) en pierre sont souvent destinées à recevoir un enduit. Les caves et les greniers étaient susceptibles d'être laissés en matériaux apparents.

Des enduits qui respirent

Les enduits se composent de chaux (hydraulique ou aérienne) qui sert de liant et de sable qui constitue l'ossature de l'enduit, lui donne son aspect final par sa grosseur. La couleur est obtenue grâce au sable ou à des pigments naturels. La chaux permet d'obtenir un enduit qui laisse "respirer" les maçonneries, phénomène essentiel pour éliminer l'excédent d'eau résultant des infiltrations ou des remontées capillaires. Durant les années 1960-1970, ces enduits à la chaux ont été remplacés par des enduits au ciment. Ces enduits sont aujourd'hui interdits car ils sont étanches et emprisonnent l'humidité dans le mur, ce qui provoque la dégradation rapide des maçonneries.

L'enduit se pose en plusieurs couches, souvent trois. La première couche est le gobetis ; il permet l'accrochage au mur. Vient ensuite le corps d'enduit qui forme une surface plane. Enfin, la couche de finition assure la protection et le décor. La peinture appliquée sur les maçonneries ou les crépis est interdite car elle a le même effet que le ciment. Seul le badigeon à la chaux est autorisé.

La couche de finition (enduit gratté, brossé, taloché fin ou lissé, etc.) sera effectuée suivant l'architecture. Dans tous les cas, il faut éviter les surépaisseurs et les effets "gonflés". L'opération est d'autant plus délicate lorsqu'il s'agit de délimiter le chambranle d'une ouverture ou bien d'affleurer les pièces de charpente des pans de bois. La couleur est à rapprocher de celle de la pierre. Toutefois, elle pourra être claire pour les édifices classiques des XVIII^c et XIX^c siècles. Dans tous les cas, des échantillons seront présentés sur place à l'architecte des bâtiments de France.